



Utilisation enregistrement

Par **relax**, le **23/08/2018** à **16:08**

bonjour,
j'ai enregistré des propos diffamatoires et menaçant qu'une personne disait à mon encontre.
ces propos pourraient prouver que cette personne m'en veut viscéralement.
puis-je utiliser cet enregistrement auprès de la justice pour prouver que je suis menacée?

Par **morobar**, le **23/08/2018** à **16:12**

Bonjour,
Oui
Mais au niveau de la diffamation:
* frais avocats: 2/3000 euro
* amende pour diffamation non publique : 22 euros.
Alors vous pouvez effectivement porter plainte, mais il est peu probable que la mise en mouvement de l'action publique soit effective.
Et mieux vaut, si les appels se répètent, porter plainte pour harcèlement que pour diffamation.

Par **relax**, le **23/08/2018** à **16:29**

merçi beaucoup. il s'agit de porter 1 preuve de plus justement du harcèlement dont je suis victime et de prouver qu'il y a un caractère de vengeance aux actions de la personne.
merçi encore à vous

Par **Visiteur**, le **23/08/2018** à **16:59**

Bjr

Ya-t-il un rapport avec ce sujet ?

https://www.experatoo.com/procedure-penale/plainte-pour-menace-mort_158976_1.htm

Car vous devriez faire un seul thème de l'ensemble